

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2020-03

ANNÉE 2020

2^e SEMESTRE

R.A.A. n° 2020-03
2^e semestre 2020

Imprimé par le SDIS de Vaucluse
Esplanade de l'armée d'Afrique,
BP 60070
84005 AVIGNON cedex 1
Tél: 04.90.81.18.18
www.sdis84.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE VAUCLUSE

ANNÉE 2020 – 2^e SEMESTRE

INTRODUCTION

Conformément à l'article R.1424-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dispositif des délibérations ainsi que les actes qui ont un caractère réglementaire, sont publiés dans le recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Le contenu intégral des délibérations et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur demande au siège de l'établissement :

SDIS de Vaucluse
Esplanade de l'armée d'Afrique,
BP 60070
84005 AVIGNON cedex 1
Tél: 04.90.81.18.18
www.sdis84.fr

Comment retrouver une délibération ou un arrêté ?

- Vous pouvez utiliser la recherche en plein texte dans le titre ou dans le corps du texte : RECHERCHE
- Si vous connaissez le numéro de l'arrêté ou de la délibération, utiliser : SOMMAIRE
- Si vous faites une recherche par thème ou par type d'actes, utiliser : INDEX

Table des matières

INTRODUCTION	3
INDEX PAR THÈMES	8
INDEX GÉOGRAPHIQUE.....	9
I- DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE.....	10
RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 29 JUILLET 2020	11
DÉLIBÉRATION N° B12/2020.....	11
DÉLIBÉRATION N° B13/2020.....	11
DÉLIBÉRATION N° B14/2020.....	11
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 15 SEPTEMBRE 2020 .	12
DÉLIBÉRATION N° 38/2020	12
DÉLIBÉRATION N° 39/2020	12
DÉLIBÉRATION N° 40/2020	12
DÉLIBÉRATION N° 41/2020	13
DÉLIBÉRATION N° 42/2020	13
DÉLIBÉRATION N° 43/2020	13
DÉLIBÉRATION N° 44/2020	13
DÉLIBÉRATION N° 45/2020	13
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 13 OCTOBRE 2020.....	14
ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT	14
ÉLECTION DES DEUXIÈME ET TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTS	14
DÉLIBÉRATION N° 46/2020	14
DÉLIBÉRATION N° 47/2020	14
DÉLIBÉRATION N° 48/2020	15
DÉLIBÉRATION N° 49/2020	15
DÉLIBÉRATION N° 50/2020	15
DÉLIBÉRATION N° 51/2020	15
DÉLIBÉRATION N° 52/2020	15
DÉLIBÉRATION N° 53/2020	16
DÉLIBÉRATION N° 54/2020	16
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 10 NOVEMBRE 2020..	17
DÉLIBÉRATION N° 55/2020	17
DÉLIBÉRATION N° 56/2020	17
DÉLIBÉRATION N° 57/2020	17
DÉLIBÉRATION N° 58/2020	18
DÉLIBÉRATION N° 59/2020	18
DÉLIBÉRATION N° 60/2020	18
DÉLIBÉRATION N° 61/2020	18
DÉLIBÉRATION N° 62/2020	18
DÉLIBÉRATION N° 63/2020	19
DÉLIBÉRATION N° 64/2020	19
DÉLIBÉRATION N° 65/2020	19
DÉLIBÉRATION N° 66/2020	19
DÉLIBÉRATION N° 67/2020	19
DÉLIBÉRATION N° 68/2020	19
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 08 DÉCEMBRE 2020... 20	

DÉLIBÉRATION N° 69/2020	20
DÉLIBÉRATION N° 70/2020	20
DÉLIBÉRATION N° 71/2020	20
DÉLIBÉRATION N° 72/2020	21
DÉLIBÉRATION N° 73/2020	21
DÉLIBÉRATION N° 74/2020	21
DÉLIBÉRATION N° 75/2020	21
DÉLIBÉRATION N° 76/2020	21
DÉLIBÉRATION N° 77/2020	21
DÉLIBÉRATION N° 78/2020	22
DÉLIBÉRATION N° 79/2020	22
DÉLIBÉRATION N° 80/2020	22
DÉLIBÉRATION N° 81/2020	22
DÉLIBÉRATION N° 82/2020	22
II- ARRÊTÉS	23
ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE	24
ARRÊTÉ N° 2020-704	25
<i>FIXANT LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS - DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES, DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE.....</i>	<i>25</i>
ARRÊTÉ N° 2020-760	26
<i>FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS - DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES, DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE.....</i>	<i>26</i>
ARRÊTÉ N° 2020-770	29
<i>PORTANT RÉPARTITION DES SIÈGES ET PONDÉRATION DES SUFFRAGES ATTRIBUÉS AUX COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE POUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</i>	<i>29</i>
ARRÊTÉ N° 2020-771	30
<i>FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE.</i>	<i>30</i>
ARRÊTÉ N° 2020-772	31
<i>FIXANT LA LISTE ÉLECTORALE POUR L'ÉLECTION AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE.....</i>	<i>31</i>

ARRÊTÉ N° 2020-773	32
<i>FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-774	33
<i>PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU RECENSEMENT DES VOTES POUR LES ÉLECTIONS - AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE, - À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE ET - AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE VAUCLUSE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-882	34
<i>FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1082	36
<i>PORTANT DÉSIGNATION DES PERSONNES COMPÉTENTES POUR PARTICIPER AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES AVEC VOIX CONSULTATIVE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1176	37
<i>FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE.....</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1177	40
<i>FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-763 V	42
<i>PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE VAUCLUSE.....</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1206	44
<i>PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET POUVOIR DE REPRÉSENTATION À MONSIEUR LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL JEAN-CLAUDE SAMMUT DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE.....</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1273	46
<i>COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1274	47
<i>COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES AGENTS DE CATÉGORIE C DES FILIÈRES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1275	48
<i>COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE.....</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1276	49
<i>COMPOSITION DU COMITE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE.....</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1297	50
<i>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME</i>	

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE VAUCLUSE	51
ARRÊTÉ N° 2020-839	52
<i>MODIFIANT LA LISTE D'APTITUDE OPÉRATIONNELLE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNELS CYNOTECHNIQUES ET ÉQUIPES CYNOTECHNIQUES DE VAUCLUSE POUR L'ANNÉE 2020.....</i>	<i>52</i>
ARRÊTÉ N° 2020-1104	53
<i>MODIFIANT LA LISTE OPÉRATIONNELLE DES SAPEURS-POMPIERS SPÉCIALISÉS DANS LE DOMAINE DES RISQUES RADIOLOGIQUES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR L'ANNÉE 2020.....</i>	<i>53</i>

INDEX PAR THÈMES

Accord-cadre	Délib 44 (p.13) ; Délib 45 (p.13) ; Délib 77 (p.21) ; Délib 78 (p.22) ; Délib 79 (p. 22)
Calendrier électoral	Arrêté n° 704 (p.25)
CAO ¹	Délib 52 (p.15) ; Arrêté n° 1082 (p.36) ;
CAP ²	Arrêté n° 1273 (p.46) ; Arrêté n° 1274 (p.47)
Carte achat	Délib 65 (p.19)
CHS ³	Arrêté n° 1276 (p.49)
Commission Technique	Délib 53 (p.16) ; Arrêté n° 1275 (p.48)
Commission de réforme	Arrêté n° 1297 (p.50)
Cynotechnie	Arrêté n° 839 (p.52)
CASDIS ⁴	Délib 46 (p.14) ; Délib 47 (p.14) ; Délib 48 (p.15) ; Délib 49 (p.15) ; Délib 50 (p.15) ; Délib 59 (p.18) ; Délib 60 (p.18) ; Délib 69 (p.20) ; Arrêté n° 704 (p.25) ; Arrêté n° 760 (p.26) ; Arrêté n° 770 (p.29) ; Arrêté n° 771 (p.30) ; Arrêté n° 774 (p.33) ; Arrêté n° 1176 (p.37)
CATSIS ⁵	Arrêté n° 704 (p.25) ; Arrêté n° 760 (p.26) ; Arrêté n° 773 (p.32) ; Arrêté n° 774 (p.33) ; Arrêté n° 882 (p.34) ; Arrêté n° 1177 (p.40)
CCDSPV ⁶	Arrêté n° 704 (p.25) ; Arrêté n° 760 (p.26) ; Arrêté n° 772 (p.31) ; Arrêté n° 774 (p.33) ; Arrêté n° 763 V (p.42)
Composition	Arrêté n° 763 V (p.42) ; Arrêté n° 1176 (p.37) ; Arrêté n° 1177 (p.40)
Compte-rendu	Délib B12 (p.11) ; Délib B13 (p.11) ; Délib 38 (p.12) ; Délib 55 (p.17) ; Délib 70 (p.20)
Convention	Délib B14 (p.11) ; Délib 42 (p.13) ; Délib 61 (p.18) ; Délib 62 (p.18) ; Délib 63 (p.19) ; Délib 64 (p.19) ; Délib 67 (p.19) ; Délib 81 (p.22)

¹ Commission d'Appel d'Offres

² Commission Administrative Paritaire

³ Commission Hygiène et Sécurité

⁴ Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

⁵ Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours

⁶ Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Contribution des communes et EPCI	Délib 56 (p.17)
COVID-19	Délib 63 (p.19)
Délégation de signature	Délib 51 (p.15) ; Arrêté n° 1206 (p.44)
Développement durable	Délib 61 (p.18)
ENSOSP ⁷	Délib 67 (p.19)
Entente pour la Forêt méditerranéenne	Délib 54 (p.16) ; Délib 66 (p.19)
Finance	Délib 43(p.13) ; Délib 57 (p.17) ; Délib 58 (p.18)
Fournitures/équipement	Délib 45 (p.13) ; Délib 76 (p.21)
Infogérance	Délib 44 (p.13)
ITSP ⁸	Délib 42 (p.13) ; Délib 80 (p.22)
Jury de concours	Délib 52 (p.15) ; Délib 53 (p.16)
Listes électorales	Arrêté n° 760 (p.26) ; Arrêté n° 771 (p.30) ; Arrêté n° 772 (p.31) ; Arrêté n° 773 (p.32)
Mise à disposition	Délib 64 (p.19) ; Délib 67 (p.19) ; Délib 81 (p.22)
Pondération des suffrages	Arrêté n° 770 (p.29)
Protection civile	Délib 68 (p.19) ; Délib 82 (p.22)
Protection sociale complémentaire	Délib 75 (p.21)
Recensement des votes	Arrêté n° 774 (p.33)
Régime indemnitaire	Délib 39 (p.12) ; Délib 40 (p.12) ; Délib 71 (p.20) ; Délib 73 (p.21)
Risques radiologiques	Arrêté n° 1104 (p.53)
Tableau des effectifs	Délib 41 (p.13) ; Délib 74 (p.21)

INDEX GÉOGRAPHIQUE

Apt	Délib B14 (p.11)
Cheval Blanc	Délib 81 (p.22)
Pertuis	Délib 62 (p.18)

⁷ École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

⁸ Indisponibilité Transport Sanitaire Privé



**I- DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE**

ANNÉE 2020 – 2^e SEMESTRE

**RÉUNION DU
BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE DU 29 JUILLET 2020**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pu délibérer lors de sa réunion du jeudi 23 juillet 2020 à 9h00 faute de quorum, s'est réuni de plein droit le mercredi 29 juillet 2020 à 9h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Établissement.

Était présent :

Membre à voix délibérative :
Madame Sophie RIGAUT

DÉLIBÉRATION N° B12/2020
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2020

Le Bureau du Conseil d'Administration approuve le compte-rendu de la séance du Bureau du 23 avril 2020 qui lui est présenté.

DÉLIBÉRATION N° B13/2020
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

Le Bureau du Conseil d'Administration approuve le compte-rendu de la séance du Bureau du 23 juillet 2020 qui lui est présenté.

DÉLIBÉRATION N° B14/2020
AVENANT À LA CONVENTION ÉTABLIE ENTRE LE SDIS DE VAUCLUSE ET LE CENTRE HOSPITALIER D'APT

Le Bureau du Conseil d'Administration, approuve le rapport qui lui est soumis et autorise sa vice-présidente à signer l'avenant à la convention établi avec le centre hospitalier d'Apt.

**RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le mardi 15 Septembre 2020 à 16h30, dans la salle de conférence du siège de l'Établissement. La séance était placée sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Corinne TESTUD-ROBERT, Messieurs Yan BOMPARD, Hervé DE LEPINAU,

Membres suppléants sans voix délibérative :

Messieurs Alain MORETTI,

Membres à voix consultative :

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Commandant Fabien PAILLOUX, Adjudant-Chef Bruno RICHARD,

Assistaient également à la séance :

Monsieur Bertrand GAUME, Monsieur Alex GADRE, Madame Françoise DEMONT

DÉLIBÉRATION N° 38/2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 29 Juin 2020 qui lui est présenté.

DÉLIBÉRATION N° 39/2020

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SDIS ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITÉ DE FEU AINSI QUE L'ADAPTATION DE QUELQUES ÉLÉMENTS DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, ce prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise la signature du protocole d'accord établi entre la SDIS et les organisations syndicales concernant les modalités de mise en œuvre de l'indemnité de feu ainsi que l'adaptation de quelques éléments du régime indemnitaire.

DÉLIBÉRATION N° 40/2020

MODIFICATION DU RÈGLEMENT PORTANT RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE - REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE FEU

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la modification du régime indemnitaire des agents du SDIS qui lui est soumise, relative à la revalorisation de l'indemnité de feu.

DÉLIBÉRATION N° 41/2020
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve les modifications du tableau des effectifs.

DÉLIBÉRATION N° 42/2020
CONVENTION RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES INTERVENTIONS EFFECTUÉES PAR INDISPONIBILITÉ DES TRANSPORTEURS SANITAIRES PRIVÉS (ITSP)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la signature de la convention relative à la prise en charge financière des interventions effectuées par indisponibilité des transporteurs sanitaires privés (ITSP).

DÉLIBÉRATION N° 43/2020
SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR TOTALEMENT AMORTIS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve la sortie de l'actif des biens de faible valeur, totalement amortis, pour un montant de 65 412.98€.

DÉLIBÉRATION N° 44/2020
AUTORISATION DE PASSATION D'UN ACCORD-CADRE D'INFOGÉRANCE DES SERVEURS DU SYSTÈME D'INFORMATION ADMINISTRATIF 2020-2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre relatif à l'infogérance des serveurs du système d'information administratif 2020-2025 :

Il décide de déclarer attributaire la Société SPIE pour un montant estimatif de 1 377 049.20€ sur la durée totale (hors révisions et hors variations des prix).

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus dans le cadre des sections de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2020.

Il autorise son Président à signer cet accord-cadre.

DÉLIBÉRATION N° 45/2020
AUTORISATION DE PASSATION D'UN ACCORD-CADRE RELATIF À LA FOURNITURE DE CARBURANT AU DÉTAIL EN STATIONS-SERVICE POUR LE PARC DE VÉHICULES DU SDIS DE VAUCLUSE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture de carburant au détail en stations-service pour le parc de véhicules du SDIS de Vaucluse.

Il décide de déclarer attributaires les sociétés :

- EDENRED (ESSO, CARREFOUR, LECLERC, AVIA, AUCHAN)
- COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS (INTERMARCHÉ)
- SEDOC (ESSO)
- SIPLEC (LECLERC)
- THEVENIN ET DUCROT (AVIA)
- TOTAL

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus dans la cadre des sections de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2021. Il autorise son Président à signer les accords-cadres correspondants.

**RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE DU 13 OCTOBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le mardi 13 octobre 2020 à 14h30, dans la salle de réunion du siège de l'Établissement. La séance était placée sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Catherine GAY, Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Max RASPAIL, Jérôme BOULETIN, Thierry LAGNEAU, Roger ROSSIN,

Membres suppléants sans voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Messieurs Alain MORETTI, Joël BOUFFIES,

Membres à voix consultative :

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Lieutenant Yves LE GUENNEC, Adjudant-Chef Christophe VACHER, Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, Sergent-Chef Lionel GOMEZ, Messieurs Guillaume COUTAREL, Jérôme TASSART.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Bertrand GAUME, Madame Séverine MAUGAN-CURNIER

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil d'Administration élit Madame Sophie RIGAUT en qualité de première vice-présidente du Conseil d'Administration.

ÉLECTION DES DEUXIÈME ET TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTS

Le Conseil d'Administration élit Monsieur Thierry LAGNEAU en qualité de 2ème vice-président et Madame Dominique SANTONI en qualité de troisième vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

DÉLIBÉRATION N° 46/2020

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse qui lui est soumis.

DÉLIBÉRATION N° 47/2020

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE À VOIX DÉLIBÉRATIVE AU BUREAU

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, élit Madame Catherine GAY en qualité de représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau.

DÉLIBÉRATION N° 48/2020

DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR LA DURÉE DE SON MANDAT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, donne délégation à son Président, pour la durée de son mandat pour :

- procéder, dans les limites déterminées par le conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il lui appartiendra en pareille hypothèse d'informer le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon la procédure adaptée ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

DÉLIBÉRATION N° 49/2020

DÉLÉGATION DU BUREAU

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, donne délégation au Bureau, conformément aux dispositions de l'article L 1424-27 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'exercice d'une partie de ses attributions, à l'exception de celles relatives à l'adoption du budget et du compte administratif, ainsi que celles visées aux articles L 1424-26 et L 1424-35 de ce même code et portant respectivement sur la répartition des sièges lors du renouvellement du conseil d'administration et les modalités de calcul et de répartition des contributions des collectivités locales et EPCI concernés au financement du SDIS de Vaucluse.

DÉLIBÉRATION N° 50/2020

DÉLÉGATION PRÉSIDENT EN MATIÈRE D'EMPRUNTS ET LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, délègue à son Président, en matière d'emprunts et ligne de trésorerie, la possibilité de contracter en son nom les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours dans les conditions et limites définies dans le rapport qui lui est présenté.

DÉLIBÉRATION N° 51/2020

APPROBATION DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve les délégations à son Président mentionnées dans celui-ci.

DÉLIBÉRATION N° 52/2020

APPROBATION NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU JURY DE CONCOURS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de concours :

Président titulaire

Monsieur Maurice CHABERT

Présidente suppléante

Madame Clémence MARINO PHILIPPE

Titulaires

Madame Sophie RIGAUT
Madame Catherine GAY
Monsieur Thierry LAGNEAU
Madame Dominique SANTONI
Monsieur Hervé DE LEPINAU

Suppléants.es

Monsieur Jean-François LOVISOLO
Monsieur Claude NAHOUM
Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Christian MOUNIER
Monsieur Yann BOMPARD

DÉLIBÉRATION N° 53/2020

BARÈME D'INDEMNISATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS ET DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur le barème d'indemnisation des membres du jury de concours et de la commission technique.

DÉLIBÉRATION N° 54/2020

REPRÉSENTATION DU SDIS DE VAUCLUSE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE POUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et désigne Monsieur Jean-Marc BRABANT et Madame Séverine MAUGAN-CURNIER en leur qualité de membre titulaire et membre suppléante représentant le SDIS de Vaucluse au sein du conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

**RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE DU 10 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni mardi 10 novembre 2020 à 15h00, dans la salle de conférence du siège de l'Établissement. La séance était placée sous la présidence de Maurice CHABERT, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

Étaient présents :

Membres à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Messieurs Jean-François LOVISOLO, Max RASPAIL, Jérémie BOULETIN, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU

Membres à voix consultative :

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Commandant Michel SANTAMARIA, Lieutenant Yves LE GUENNEC, Adjudant Frédéric LAGIER, Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, Adjudant Nicolas DOMEYNE, Monsieur Guillaume COUTAREL

Assistaient également à la séance :

Monsieur Alex GADRE

DÉLIBÉRATION N° 55/2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2020 qui lui est présenté.

DÉLIBÉRATION N° 56/2020

DÉTERMINATION DES MONTANTS INDIVIDUELS ET DU MONTANT GLOBAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI AU FONCTIONNEMENT DU SDIS EXERCICE 2021

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis concernant la détermination des montants individuels et du montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS de Vaucluse - exercice 2021 et :

- fixe les contributions individuelles 2021 des communes au fonctionnement du SDIS et, par conséquence, les montants applicables aux EPCI concernés selon les montants définis par le tableau joint à la présente délibération,
- les augmente pour les communes de Bédarrides et de Bonnieux de la prise en compte de la dette
- fixe le montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS pour 2021 au montant de 20 751 073 €.

DÉLIBÉRATION N° 57/2020

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la Décision Modificative n° 1 du budget principal - Exercice 2020.

DÉLIBÉRATION N° 58/2020

AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT 2020 MODIFICATION OU CLÔTURE D'AP/CP

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et autorise les modifications des AP/CP qui lui sont soumises.

DÉLIBÉRATION N° 59/2020

INDEMNITÉ DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DU SDIS POUR L'EXERCICE EFFECTIF DE LEURS MISSIONS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré se prononce favorablement :

- sur l'attribution, dans les conditions fixées par l'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'indemnités au Président et aux vice-présidents du conseil d'administration d'un montant mensuel brut de 1 166,82 euros pour le Président et de 583,41 euros pour les vice-présidents, ainsi que sur le maintien du principe de leur revalorisation automatique ;
- sur l'application du calcul basé sur l'indice brut 1027, majoré 830 au 1^{er} janvier 2019

DÉLIBÉRATION N° 60/2020

DOMAINES D'INTERVENTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la détermination des domaines d'intervention des vice-présidents du conseil d'administration suivants :

- Madame la 1^{ère} vice-présidente : les questions relatives aux personnels du SDIS
- Monsieur le 2^{ème} vice-président : les questions en lien avec les finances de l'Établissement
- Madame la 3^{ème} vice-présidente : les dossiers transversaux et les questions ayant trait à l'organisation territoriale.

DÉLIBÉRATION N° 61/2020

DÉVELOPPEMENT DURABLE – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION ENLÈVEMENT DES ORDURES D'ORIGINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise son président à signer l'avenant n°2 à la convention « Enlèvement des ordures d'origine industrielle et commerciale » avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

DÉLIBÉRATION N° 62/2020

AVENANT À LA CONVENTION ÉTABLIE ENTRE LE SDIS DE VAUCLUSE ET LE CENTRE HOSPITALIER DE PERTUIS POUR LA MISE À DISPOSITION DE MOYENS DU SDIS AU PROFIT DU SMUR DE PERTUIS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et autorise son président à signer l'avenant à la convention établie avec le centre hospitalier de Pertuis pour la mise à disposition de moyens du SDIS au profit du SMUR de Pertuis.

DÉLIBÉRATION N° 63/2020

PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS DU SDIS DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DE PRÉLÈVEMENTS LIÉS AU DÉPISTAGE COVID 19

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et autorise son Président à signer les conventions qui seront établies avec des partenaires publics ou privés dans le cadre d'opérations de prélèvements liés au dépistage de la COVID 19, afin de fixer le cadre technique (mise à disposition d'agents et de matériels) et financier (participation aux frais engagés par le SDIS) de ces partenariats.

DÉLIBÉRATION N° 64/2020

PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la possibilité pour le SDIS de mettre à disposition d'un de ses agents non sapeur-pompier, un logement à titre exceptionnel pour une période de 6 mois maximum, et autorise son président à signer les documents inhérents à la contractualisation de cette action.

DÉLIBÉRATION N° 65/2020

MISE EN PLACE DU MOYEN DE PAIEMENT « CARTE ACHAT »

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve le principe de la mise en place du moyen de paiement « carte achat » et autorise son président à signer tous les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N° 66/2020

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU SDIS DE VAUCLUSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE POUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et désigne Madame Sophie RIGAUT et Madame Catherine GAY respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléante représentant le SDIS de Vaucluse au sein du conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

DÉLIBÉRATION N° 67/2020

PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN OFFICIER AU PROFIT DE L'ENSOSP

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et autorise son président à signer la convention de mise à disposition d'un officier au profit de l'ENSOSP pour une durée de deux ans, soit du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022.

DÉLIBÉRATION N° 68/2020

AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS EN SERVICE - PROTECTION FONCTIONNELLE ET COMPOSITION PÉNALE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis, se prononce favorablement sur les demandes de protection fonctionnelle présentées, autorise son président à rechercher la réparation du préjudice du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.

**RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE DU 08 DÉCEMBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le mardi 8 décembre 2020 à 16h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Établissement. La séance était placée sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

Étaient présents :

Membres à voix délibérative :

Madame Sophie RIGAUT Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Max RASPAIL, Jérôme BOULETIN, Thierry LAGNEAU, Roger ROSSIN,

Membres à voix consultative :

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Commandant Michel SANTAMARIA, Lieutenant Yves LE GUENNEC, Adjudant Frédéric LAGIER, Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, Sergent-Chef Lionel GOMEZ, Adjudant Nicolas DOMEYNE, Monsieur Guillaume COUTAREL,

Assistaient également à la séance :

Monsieur Bertrand GAUME, Monsieur Alex GADRE

DÉLIBÉRATION N° 69/2020

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve les modalités qui lui sont proposées pour la tenue de sa séance du 8 décembre 2020.

DÉLIBÉRATION N° 70/2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2020 qui lui est présenté.

DÉLIBÉRATION N° 71/2020

MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJÉTIONS, EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS DU SDIS DE VAUCLUSE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur l'instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) verse selon les modalités définies en annexe avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 et l'abrogation à compter de cette date des dispositions contraires ou désormais dépourvues de base légale.

Il autorise son Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE dans le respect des principes adoptés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

DÉLIBÉRATION N° 72/2020

MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ADOPTÉES AU SDIS DE VAUCLUSE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve l'adoption des lignes directrices de gestion du SDIS de Vaucluse conformément au projet d'arrêté joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N° 73/2020

MODIFICATION DU RÈGLEMENT PORTANT RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve les modifications du règlement portant régime indemnitaire des agents du SDIS de Vaucluse.

DÉLIBÉRATION N° 74/2020

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur les modifications du tableau des effectifs.

DÉLIBÉRATION N° 75/2020

RAPPORT SUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : PRÉVOYANCE ET SANTÉ

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve le principe de la revalorisation de la participation financière du SDIS de Vaucluse à la protection sociale complémentaire de ses agents (prévoyance et santé) dans les conditions fixées par ce rapport.

DÉLIBÉRATION N° 76/2020

AUTORISATION DE PASSATION DES PREMIERS MARCHÉS SUBSÉQUENTS RELATIFS À LA FOURNITURE ÉLECTRIQUE DES SITES C5 ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise la passation d'un marché subséquent relatif à la fourniture d'électricité des sites C5 et prestations associées avec la Sté Total Direct Énergie et autorise son président à signer tous les documents afférents.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION N° 77/2020

AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU SDIS DE VAUCLUSE 2021-2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage des locaux du SDIS de Vaucluse pour la période 2021-2024 avec la Sté SABATIER pour un montant forfaitaire et annuel de 357 148.13€ TTC, soit 1 428 592.52€ TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2021.

Il autorise son Président à signer cet accord-cadre.

DÉLIBÉRATION N° 78/2020

AUTORISATION DE PASSATION D'UN ACCORD-CADRE D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES : PORTAIL WEB COLLABORATIF INTRANET-EXTRANET ET INTERNET

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre d'acquisition de logiciels et prestations associées : portail Web collaboratif intranet-extranet et internet avec la Sté BUSINESS & DECISION EOLAS pour un montant estimatif de 320 220.95€ sur la durée totale (hors révisions et hors variations des prix). Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus dans le cadre de la section d'investissement et de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2021. Il autorise son Président à signer cet accord-cadre.

DÉLIBÉRATION N° 79/2020

AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD CADRE CONCERNANT L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU, D'HÉBERGEMENT ET DE VESTIAIRES 2021-2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre concernant l'acquisition de mobilier de bureau, d'hébergement et de vestiaires 2021-2024 avec :

- Pour le lot n° 1 (fourniture de mobilier de bureau) la Sté AMENAGER SON BUREAU pour un montant estimatif annuel de 93 894,00 € TTC soit 375 576,00 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.
 - Pour le lot n° 2 (fourniture de mobilier d'hébergement) la Société MANUTAN pour un montant estimatif annuel de 13 440,96 € TTC soit 53 763,84 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction;
- Le lot n° 3 a été déclaré sans suite et fera l'objet d'une nouvelle procédure en Marché A Procédure Adaptée (MAPA), compte tenu de son montant et conformément au Code de la Commande Publique. Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement et d'investissement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2021. Il autorise son Président à signer cet accord-cadre.

DÉLIBÉRATION N° 80/2020

BILAN DES INTERVENTIONS SOUMISES A PARTICIPATION AUX FRAIS ET PROPOSITIONS D'ADAPTATION DU DISPOSITIF

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les propositions d'adaptation, à partir du 1er janvier 2021, du dispositif mis en place en 2017, concernant les interventions soumises à participation aux frais.

DÉLIBÉRATION N° 81/2020

CONVENTION D'UTILISATION PONCTUELLE D'UN TERRAIN PRIVE SUR LA COMMUNE DE CHEVAL-BLANC

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et autorise son président à signer avec le propriétaire de celui-ci une convention d'utilisation ponctuelle d'un terrain privé sur la commune de Cheval-Blanc.

DÉLIBÉRATION N° 82/2020

AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS EN SERVICE : PROTECTION FONCTIONNELLE ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis, se prononce favorablement sur la demande de protection fonctionnelle présentée, autorise son président à procéder à une constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.



II- ARRÊTÉS

ANNÉE 2020 – 2^e SEMESTRE

**ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE VAUCLUSE**

ARRÊTÉ N °2020-704

FIXANT LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
- DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS) DE VAUCLUSE
- DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES, DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE
- DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services

Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les élections des représentants :

- des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) de Vaucluse,
- des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse,
- des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse sont fixées au vendredi 6 septembre 2020, conformément au calendrier indiqué en annexe 1. Cette date constitue la date limite à laquelle les enveloppes contenant le vote doivent être postées, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 10/07/2020

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-760

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS - DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES, DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR: INTE2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des

communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté 20-704 du 10 juillet 2020 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, (CASDIS) de Vaucluse, l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse et l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats aux élections du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse est fixée comme suit :

CASDIS

Représentants des communes

Liste présentée par l'Association des Maires de Vaucluse

Madame Catherine GAY	Titulaire 1
Monsieur Claude NAHOUM	Suppléant 1
Monsieur Thierry LAGNEAU	Titulaire 2
Madame Corinne TESTUD- ROBERT	Suppléante 2
Monsieur Louis DRIEY	Titulaire 3
Madame Brigitte MACHARD	Suppléante 3

Monsieur Roger ROSSIN	Titulaire 4
Monsieur Joël BOUFFIES	Suppléant 4
Monsieur Jean-Marc BRABANT	Titulaire 5
Madame Séverine MAUGAN- CURNIER	Suppléante 5

Représentants des Établissements Publics
de Coopération Intercommunale (EPCI)

Liste présentée par la communauté
d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Monsieur Jérôme BOULETIN	Titulaire
Monsieur André AIELLO	Suppléant

ARTICLE 2 : La liste des candidats aux
élections à la Commission Administrative et
Technique des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse est fixée comme suit :

CATSIS

Collège sapeurs-pompiers professionnels
officiers

Liste présentée par le syndicat Autonome :

Lieutenant Yann MARCHAND	Titulaire 1
Lieutenant Xavier PATE CAZAL	Suppléant 1
Lieutenant Hervé DELCOURT	Titulaire 2
Lieutenant Patrick ACROUE	Suppléant 2

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Lieutenant Yves LE GUENNEC	Titulaire 1
Lieutenant Jean-Philippe NOTHEISEN	Suppléant 1
Commandant Patrice TERSEN	Titulaire 2
Capitaine Lionel IBOT	Suppléant 2

Collège sapeurs-pompiers professionnels
non officiers

Liste présentée par le syndicat Autonome :

Adjudant-chef Christophe VACHER	Titulaire 1
Adjudant Frédéric LAGIER	Suppléant 1
Adjudant-chef Olivier ROSTANG	Titulaire 2
Adjudant-chef Bruno RICHARD	Suppléant 2
Sergent Émile LAURAIN	Titulaire 3
Sergent Fabien CAPEZZA	Suppléant 3

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Sergent Alain DEFOSSE	Titulaire 1
Caporal-chef Luc BATHELIER	Suppléant 1
Adjudant Gauthier JARDEZ	Titulaire 2
Adjudant-chef Jean-Philippe DOMINICI	Suppléant 2

Adjudant-chef Pascal DIRAND	Titulaire 3
Adjudant-chef Alain TRIAT	Suppléant 3

Liste présentée par le syndicat Sud
Solidaires :

Adjudant Alex RODRIGUEZ	Titulaire 1
Sergent-chef Cédric MATTEINI	Suppléant 1
Adjudant-chef Frédéric GOUBY	Titulaire 2
Sergent Mathieu VALENCIA	Suppléant 2
Sergent-chef Cédric VAN MINDEN	Titulaire 3
Adjudant Cyrille BOULGHOBRA	Suppléant 3

Collège fonctionnaires territoriaux n'ayant
pas la qualité de sapeurs-pompiers
professionnels

Liste présentée par le syndicat Autonome :

Monsieur Guillaume COUTAREL	Titulaire 1
Monsieur Jérôme TASSART	Suppléant 1
Monsieur Christophe CARLE	Titulaire 2
Monsieur Bruno CORDELLI	Suppléant 2

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Monsieur Vincent GALANTI	Titulaire 1
Monsieur William BELHOSTE	Suppléant 1
Monsieur Antoine AGIUS	Titulaire 2
Madame Fabienne PENAT	Suppléante 2

Collège sapeurs-pompiers volontaires
officiers

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Capitaine Pascal COMBE	Titulaire 1
Lieutenant Didier LECCHI	Suppléant 1
Capitaine Jean-Pierre MARIN	Titulaire 2
Lieutenant Thierry LAFONT	Suppléant 2

Liste présentée par l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse :

Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY	Titulaire 1
Lieutenant Serge FRIZET	Suppléant 1
Capitaine Stéphane RABAGLIA	Titulaire 2
Capitaine Yannick VITALBO	Suppléant 2

Collège sapeurs-pompiers volontaires non
officiers

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Adjudant Julien QUEAU	Titulaire 1
Caporal Lorenzo GIUGGIOLA	Suppléant 1
Adjudant Marcel PONSON	Titulaire 2

Caporale Lauriane TRIAT	Suppléant 2
Sergent Benjamin DOMINICI	Titulaire 3
Adjudant-chef Christian COBO	Suppléant 3

Liste présentée par l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse :

Sergent-chef Lionel GOMEZ	Titulaire 1
Adjudant Nicolas DOMEYNE	Suppléant 1
Adjudant Franck MOREAU	Titulaire 2
Adjudant-chef Alain MOUREAU	Suppléant 2
Adjudant Alexandre GELIFIER	Titulaire 3
Adjudant-chef David REGNO	Suppléant 3

ARTICLE 3 : La liste des candidats aux
élections au Comité Consultatif
Départemental des Sapeurs-Pompiers
Volontaires de Vaucluse est fixée comme suit:

CCDSPV

Liste présentée par l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

Sapeure 1ère classe Julia ABAD	Titulaire 1
Sapeur 1ère classe Eliot DUPRE	Suppléant 1
Caporal Jean-Philippe GUIBERT	Titulaire 2
Caporal Pierrick PLISSON BOTTANI	Suppléant 2
Sergente-chef Corine FARGIER	Titulaire 3
Sergent-chef Fabien JEAN	Suppléant 3
Adjudant Anthony OLIGERI	Titulaire 4
Adjudant-chef Elian FOSALVA	Suppléant 4
Capitaine Stéphane RABAGLIA	Titulaire 5
Capitaine Franck REY	Suppléant 5
Capitaine Yann MOUCHARD	Titulaire 6
Lieutenant Thierry RATTO	Suppléant 6
Infirmière principale Cécile MADONIA	Titulaire 7
Médecin Lt-colonel Thierry IBAGNES	Suppléant 7

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse, est chargé, de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié
au recueil des actes administratifs du Service
Départemental d'Incendie et de Secours de
Vaucluse.

Fait à Avignon le 04/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-770

PORTANT RÉPARTITION DES SIÈGES ET PONDÉRATION DES SUFFRAGES ATTRIBUÉS AUX COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE POUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS,) des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU la délibération 35-2020 du 29 juin 2020 du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse comprend 15 membres ainsi répartis :

- 9 sièges attribués aux représentants du département de Vaucluse, élus par le Conseil Départemental en son sein au scrutin de liste à un tour ;

- 1 siège attribué aux représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en

matière de secours et de lutte contre l'incendie, selon l'annexe 1 jointe au présent arrêté.

Le représentant des Établissements Publics de Coopération Intercommunale est élu par les présidents des EPCI concernés, au scrutin proportionnel au plus fort reste, parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres

- 5 sièges aux représentants des communes du département qui ne sont pas membres des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, selon l'annexe 2 jointe au présent arrêté.

Les maires des communes qui ne sont pas membres de ces EPCI élisent leurs représentants parmi les maires et adjoints de ces communes, au scrutin proportionnel au plus fort reste.

ARTICLE 2 : Le nombre de suffrages dont dispose chaque président d'EPCI d'une part et chaque maire d'autre part au sein de leur collège électoral respectif, est proportionnel à la population des communes composant l'EPCI ou de la commune. Le barème est d'une voix pour 50 habitants.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement, les membres du conseil d'administration sont remplacés par des suppléants élus selon les mêmes modalités et pour la même durée qu'eux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 06/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours,*

Maurice CHABERT

**FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR
L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES
COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE VAUCLUSE.**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompier et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompier professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompier et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompier professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompier volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompier Volontaires (CCDSPV) ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARTICLE 1^{er} : Les listes des collèges électoraux chargés de désigner les représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des communes au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse sont annexées comme suit :

- Annexe n°1 : Collège des présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.
- Annexe n°2 : Collège des maires des communes qui ne sont pas membres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Les listes de ces collèges électoraux seront adressées à l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunales et des communes concernés.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Avignon le 06/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours,*

Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-772

**FIXANT LA LISTE ÉLECTORALE POUR
L'ÉLECTION AU COMITÉ CONSULTATIF
DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours**

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant
organisation du Comité Consultatif
Départemental des Sapeurs-Pompiers
Volontaires ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date
limite des élections des représentants des
communes et des établissements publics de
coopération intercommunale aux conseils
d'administration des services
départementaux d'incendie et de secours, du
service départemental- métropolitain
d'incendie et de secours et des services
d'incendie et de secours de Corse ; et des
élections des représentants des sapeurs-
pompiers et des fonctionnaires territoriaux
des services d'incendie et de secours n'ayant
pas la qualité de sapeurs-pompiers
professionnels aux commissions
administratives et techniques des services
d'incendie et de secours

VU la note d'information NOR : INTE
2000729C du 6 janvier 2020 relative au
renouvellement des représentants des
communes et des Établissements Publics de
Coopération Intercommunale (EPCI) au
Conseil d'Administration des Services
Départementaux d'Incendie et de Secours
(CASDIS), des représentants des sapeurs-
pompiers et des fonctionnaires territoriaux du
service départemental d'incendie et de
secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-
pompiers professionnels à la Commission
Administrative et Technique des Services
d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des
sapeurs-pompiers volontaires au Comité
Consultatif Départemental des Sapeurs-
Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le collège électoral chargé de
désigner les représentants au Comité
Consultatif Départemental des Sapeurs-
Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse
est constitué conformément à la liste
annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours est chargé
de l'exécution du présent arrêté, qui sera
publié au Recueil des Actes Administratifs du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 06/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours,*

Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-773

FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les listes des collèges électoraux chargés de désigner les représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels, à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse sont annexées comme suit :

- Annexe n°1 : Collège sapeurs-pompiers professionnels officiers
- Annexe n°2 : Collège sapeurs-pompiers professionnels non officiers
- Annexe n°3 : Collège sapeurs-pompiers volontaires officiers
- Annexe n°4 : Collège sapeurs-pompiers volontaires non officiers
- Annexe n°5 : Collège fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Les listes des différents collèges électoraux seront affichées à la direction départementale des services d'incendie et de secours de Vaucluse et adressées à l'ensemble des centres de secours du Vaucluse

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 06/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-774

**PORTANT CONSTITUTION DE LA
COMMISSION CHARGÉE DU RECENSEMENT
DES VOTES POUR LES ÉLECTIONS
- AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE VAUCLUSE,
- À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET
TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE VAUCLUSE ET
- AU COMITÉ CONSULTATIF
DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES DE VAUCLUSE**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services

d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU la délibération 13-2020 du 11 février 2020 du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse portant désignation des membres de la commission de recensement des votes instituée par l'article R 1424-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La commission chargée d'effectuer le recensement et le dépouillement des votes et de proclamer les résultats est composée comme suit :

- le préfet de Vaucluse ou son représentant, président,
- le président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ou son représentant,
- le maire de la commune de Blauvac,
- le maire de la commune d'Apt,
- la présidente de la communauté d'agglomération Ventoux- Comtat Venaissin
- le président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 06/02/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours, Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-882**FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE****Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours

VU la note d'information NOR : INTE2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics De Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté 20-773 du 6 août 2020 du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de Vaucluse fixant les listes

électorales pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et techniques des services d'incendie et de secours de Vaucluse,

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer dans les listes électorales correspondant à ces collèges les sapeurs-pompiers professionnels et les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels se trouvant en situation de détachement pour stage dans un grade d'avancement,

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse

ARRÊTE

ARTICLE 1er : les listes des trois collèges électoraux chargés de désigner les représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels, à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse annexées à l'arrêté 20-773 du 6 août 2020 du président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse sont remplacées par les listes annexées au présent arrêté.

Les listes des deux collèges électoraux chargés de désigner les représentants des sapeurs-pompiers volontaires annexées à l'arrêté 20-773 du 6 août 2020 demeurent inchangées.

Les listes modifiées des trois collèges électoraux chargés de désigner les représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels seront affichées à la direction départementale des services d'incendie et de secours de Vaucluse et adressées à

l'ensemble des centres de secours du
Vaucluse

ARTICLE 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon, le 31 août 2020
Le Président, Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-1082

PORTANT DÉSIGNATION DES PERSONNES COMPÉTENTES POUR PARTICIPER AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la séance du Conseil Départemental
de Vaucluse en date du 2 avril 2015 au
cours de laquelle Monsieur Maurice
CHABERT a été élu Président du Conseil
Départemental de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse du 3 octobre 2019
portant recrutement de Monsieur Jean-
Claude SAMMUT, au Service Départemental
d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse du 3 octobre 2019
portant détachement de Monsieur Jean-
Claude SAMMUT sur l'emploi fonctionnel de
Directeur Départemental du Service
d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour
une durée de cinq ans ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017
portant recrutement de Monsieur Jérôme
SOTTY au Service Départemental d'Incendie
et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017
portant détachement de Monsieur Jérôme
SOTTY, sur un emploi fonctionnel de
directeur départemental adjoint du Service
Départemental d'Incendie et de Secours de
Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer le
bon déroulement des Commissions d'Appels
d'Offres.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Sont désignées comme
personnes ayant voix consultative à la
commission d'appel d'offres du Service
Départemental d'Incendie et de Secours
concernant les marchés relatifs au
fonctionnement opérationnel et
administratif de celui-ci :

- Monsieur le Contrôleur Général Jean-
Claude SAMMUT, Directeur
Départemental des Services d'Incendie
et de Secours de Vaucluse ;
- Monsieur le Colonel Jérôme SOTTY,
Directeur Départemental Adjoint des
Services d'Incendie et de Secours de
Vaucluse ;
- Monsieur le Lieutenant-Colonel Simon
MARION, en sa qualité de Chef du Pôle
Ressources ;
- Monsieur Marc MUSCAT, en sa qualité
de responsable de la Division Finances ;
- Monsieur Michaël EDOUARD, en sa
qualité de responsable du service des
Marchés Publics.

ARTICLE 2 - L'arrêté N° 20-688 du 25 juin
2020 est abrogé.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse est chargé de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié
au recueil des actes administratifs du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon, le 16 septembre 2010
Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-1176**FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE VAUCLUSE****Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté N° 20-704 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) de Vaucluse, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service

Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse ;

VU l'arrêté N° 20-770 portant répartition des sièges et pondération des suffrages attribués aux collectivités membres du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour les élections au conseil d'administration ;

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des communes et des représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020 ;

VU la délibération du conseil départemental de Vaucluse n° 2016-861 du 25 novembre 2016 relative à la désignation des conseillers départementaux au sein du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

VU la lettre de démission de son mandat de représentante du conseil départemental de Vaucluse au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse de Mme Corinne TESTUD-ROBERT en date du 8 octobre 2020 ;

VU le courrier de démission de son mandat de représentante des communes au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse de Mme Séverine MAUGAN-CURNIER en date du 22 octobre 2020 ;

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020.

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse est composé ainsi qu'il suit :

- Représentants du département élus par le conseil départemental

En tant que titulaire :

M. Maurice CHABERT (membre de droit)

En tant que suppléante :

Mme Clémence MARINO-PHILIPPE

En tant que titulaire :

Mme Laure COMTE-BERGER

En tant que suppléant :

M. Jean-Marie ROUSSIN

En tant que titulaire :

M. Pierre GONZALVEZ

En tant que titulaire :

Mme Dominique SANTONI

En tant que suppléant :

M. Christian MOUNIER

En tant que titulaire :

M. Jean-François LOVISOLO

En tant que suppléante :

Mme Sylvie FARE

En tant que titulaire :

M. Max RASPAIL

En tant que suppléante :

Mme Gisèle BRUN

En tant que titulaire :

Mme Sophie RIGAUT

En tant que suppléant :

M. Alain MORETTI

En tant que titulaire :

M. Yann BOMPARD

En tant que suppléant :

M. Xavier FRULEUX

En tant que titulaire :

M. Hervé DE LEPINAU

En tant que suppléant :

M. Rémy RAYE

- Représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours

En tant que titulaire :

M. Jérôme BOULETIN

En tant que suppléant :

M. André AIELLO

- Représentants des communes non membres des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours

En tant que titulaire :

Mme Catherine GAY

En tant que suppléant :

M. Claude NAHOUM

En tant que titulaire :

M. Thierry LAGNEAU

En tant que suppléante :

Mme Corinne TESTUD-ROBERT

En tant que titulaire :

M. Louis DRIEY

En tant que suppléante :

Mme Brigitte MACHARD

En tant que titulaire :

M. Roger ROSSIN

En tant que suppléant :

M. Joël BOUFFIES

En tant que titulaire :

M. Jean-Marc BRABANT

- Assistent également au conseil d'administration avec voix consultative :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers ;

Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers.

- Ainsi que les représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels :

- o Sapeurs-pompiers professionnels officiers

En tant que titulaire :

M. Yves LE GUENNEC

En tant que suppléant :

M. Jean-Philippe NOTHEISEN

- o Sapeurs-pompiers professionnels non officiers

En tant que titulaire :

M. Christophe VACHER

En tant que suppléant :

M. Frédéric LAGIER

- o Sapeurs-pompiers volontaires officiers

En tant que titulaire :

M. Jean-Robert BARTHELEMY

En tant que suppléant :

M. Serge FRIZET

- o Sapeurs-pompiers volontaires non officiers

En tant que titulaire :

M. Lionel GOMEZ

En tant que suppléant :

M. Nicolas DOMEYNE

- o Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

En tant que titulaire :

M. Guillaume COUTAREL

En tant que suppléant :

M. Jérôme TASSART

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 23/10/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-1177

**FIXANT LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE ET
TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE VAUCLUSE**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté N° 20-704 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) de Vaucluse, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service

Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse ;

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020.

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est composée ainsi qu'il suit :

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, le directeur départemental adjoint, président
- Le médecin chef du service de santé et de secours médical ou son représentant.
- Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers :

En tant que titulaire :

M. Yves LE GUENNEC

En tant que suppléant :

M. Jean-Philippe NOTHEISEN

En tant que titulaire :

M. Yann MARCHAND

En tant que suppléant :

M. Xavier PATE CAZAL

- Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers :

En tant que titulaire :

M. Christophe VACHER

En tant que suppléant :

M. Frédéric LAGIER

En tant que titulaire :

M. Olivier ROSTANG

En tant que suppléant :

M. Bruno RICHARD

En tant que titulaire :

M. Alex RODRIGUEZ

En tant que suppléant :

M. Cédric MATTEINI

- Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires officiers :

En tant que titulaire :

M. Jean-Robert BARTHELEMY

En tant que suppléant :

M. Serge FRIZET

En tant que titulaire :

M. Stéphane RABAGLIA

En tant que suppléant :

M. Yannick VITALBO

- Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires non officiers :

En tant que titulaire :

M. Lionel GOMEZ

En tant que suppléant :

M. Nicolas DOMEYNE

En tant que titulaire :

M. Franck MOREAU

En tant que suppléant :

M. Alain MOUREAU

En tant que titulaire :

M. Alexandre GELIFIER

En tant que suppléant :

M. David REGNO

- Les représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels :

En tant que titulaire :

M. Guillaume COUTAREL

En tant que suppléant :

M. Jérôme TASSART

En tant que titulaire :

M. Vincent GALANTI

En tant que suppléant :

M. William BELHOSTE

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 23/10/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-763 V

**PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ
CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE
VAUCLUSE**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse**

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant
organisation du comité consultatif des
sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté préfectoral portant
désignation des membres du conseil
d'administration du service départemental
d'incendie et de secours de Vaucluse ;

VU le procès-verbal de recensement des
votes des représentants des sapeurs-
pompiers volontaires au Comité Consultatif
Départemental des Sapeurs-Pompiers
Volontaires du service départemental
d'incendie et de secours de Vaucluse du 25
septembre 2020 ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'arrêté n° 19841 bis V du 15
octobre 2019 portant composition du
Comité Consultatif Départemental des
Sapeurs-Pompiers Volontaires est abrogé.

ARTICLE 2 - A compter du 1^{er} novembre
2020, le Comité Consultatif Départemental
des Sapeurs-Pompiers Volontaires est
composé comme suit :

– Représentants de l'administration :

TITULAIRE

Monsieur Maurice CHABERT

SUPPLÉANTE

Madame Clémence MARINO-PHILIPPE

TITULAIRE

Madame Sophie RIGAUT

SUPPLÉANT

Monsieur Alain MORETTI

TITULAIRE

Monsieur Thierry LAGNEAU

SUPPLÉANTE

Madame Corinne TESTUD ROBERT

TITULAIRE

Madame Dominique SANTONI

SUPPLÉANT

Monsieur Christian MOUNIER

TITULAIRE

Monsieur Jérôme BOULETIN

SUPPLÉANT

Monsieur André AIELLO

TITULAIRE

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT

SUPPLÉANT

Lieutenant-Colonel Laurent COURTIAL

TITULAIRE

Colonel Jérôme SOTTY

SUPPLÉANT

Lieutenant-Colonel Simon MARION

– Représentants des sapeurs-pompiers
volontaires :

TITULAIRE

Infirmière principale Cécile MADONIA

SUPPLÉANT

Médecin lieutenant-Colonel Thierry IBAGNES

TITULAIRE

Capitaine Stéphane RABAGLIA

SUPPLÉANT

Capitaine Franck REY

TITULAIRE

Capitaine Yann MOUCHARD

SUPPLÉANT

Capitaine Thierry RATTO

TITULAIRE

Adjudant Anthony OLIGERI

SUPPLÉANT

Adjudant-chef Elian FOSALVA

TITULAIRE

Sergente Cheffe Corine FARGIER

SUPPLÉANT

Sergent-Chef Fabien JEAN

TITULAIRE

Caporal Jean-Philippe GUIBERT

SUPPLÉANT

Caporal Pierrick PLISSON BOTTANI

TITULAIRE

Sapeure 1^{ère} classe Julia ABAD

SUPPLÉANT

Sapeur 1^{ère} classe Eliot DUPRE

ARTICLE 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon le 28/10/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-1206

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET POUVOIR DE REPRÉSENTATION À MONSIEUR LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL JEAN-CLAUDE SAMMUT DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la séance du Conseil Départemental
de Vaucluse en date du 2 avril 2015 au
cours de laquelle Monsieur Maurice
CHABERT a été élu Président du Conseil
Départemental de Vaucluse ;

VU la délibération du Conseil
d'Administration du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de Vaucluse en
date du 13 octobre 2020, N°51/2020
portant délégations à son président en
matière de marchés publics et d'accords-
cadres ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse du 3 octobre 2019
portant recrutement de Monsieur Jean-
Claude SAMMUT, au Service Départemental
d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse du 3 octobre 2019
portant détachement de Monsieur Jean-
Claude SAMMUT sur l'emploi fonctionnel de
Directeur Départemental du Service
d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour
une durée de cinq ans ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017
portant recrutement de Monsieur Jérôme
SOTTY au Service Départemental d'incendie
et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le

Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017
portant détachement de Monsieur Jérôme
SOTTY, sur un emploi fonctionnel de
directeur départemental adjoint du Service
Départemental d'Incendie et de Secours de
Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévoir la
délégation de signature nécessaire à la
gestion courante ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Délégation de signature et
pouvoir de représentation sont donnés à
Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude
SAMMUT, Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours de
Vaucluse en matière de marchés publics tels
que définis dans le Code de la Commande
publique. Monsieur le Contrôleur Général
Jean-Claude SAMMUT, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse, est ainsi autorisé dans
les limites des délégations consenties au
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse par le Conseil
d'Administration du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de Vaucluse, pour
les marchés publics inférieurs, égaux ou
supérieurs aux seuils européens publiés au
Journal Officiel de la République Française et
selon les dispositions du Code de la
Commande Publique:

- à lancer ou mener à terme toutes les
procédures de passation des marchés
publics,
- à exercer l'ensemble des compétences
dévolues au pouvoir adjudicateur,
- à mettre en œuvre toutes les procédures
de passation d'exécution et de
règlement des marchés publics.

Cette délégation concerne notamment sans
caractère exhaustif :

- l'acceptation des sous- traitants et
l'agrément de leurs conditions de
paiement présentées par les titulaires
après le dépôt de leurs offres,
- la signature, des documents nécessaires
pour attester de la cession ou du

- nantissement, du marché public, de la tranche ou du bon de commande,
- la décision de résilier les marchés publics.

La délégation d'attribution et de signature ainsi consentie à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'exerce cependant dans le cadre suivant :

- la décision d'attribution et la signature des marchés publics inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française,
- la signature des modifications ou avenants aux marchés publics inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française,
- la décision d'attribution et la signature des marchés publics subséquents à un accord-cadre quel que soit son montant, dès lors que ceux-ci sont inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement du Contrôleur Jean-Claude SAMMUT, la délégation visée à l'article premier est exercée par le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse, le Colonel hors-classe Jérôme SOTTY

ARTICLE 3 - L'arrêté n°19-1743 du 21 octobre 2019 est abrogé.

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon, le 21 Octobre 2020
Le Président, Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-1273

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 ;

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989, modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales, notamment l'article 6 ;

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n° 18-1259 du 14 décembre 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse des représentants des maires et présidents d'EPCI, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ;

SUR la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - La commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du service départemental d'incendie et de secours est composée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT TITULAIRE
Monsieur Maurice CHABERT
PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE
Madame Clémence MARINO-PHILIPPE

TITULAIRE Madame Sophie RIGAUT
SUPPLÉANT Monsieur Alain MORETTI

TITULAIRE Monsieur Thierry LAGNEAU
SUPPLÉANTE Madame Corinne TESTUD ROBERT

TITULAIRE Madame Dominique SANTONI
SUPPLÉANT Monsieur Christian MOUNIER

TITULAIRE Madame Catherine GAY
SUPPLÉANT Monsieur Claude NAHOUM

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL GROUPE SUPÉRIEUR

- Liste Syndicat Autonome :

TITULAIRE Monsieur Christophe VACHER
SUPPLÉANT Monsieur Frédéric LAGIER

TITULAIRE Monsieur Olivier ROSTANG
SUPPLÉANT Monsieur Julien COLIN

TITULAIRE Monsieur Bruno RICHARD
SUPPLÉANT Monsieur Fabien CAPEZZA

TITULAIRE Monsieur Frédéric REZOUALI
SUPPLÉANT Monsieur Fabrice LAURE

- Liste SUD SDIS 84 :

TITULAIRE Monsieur Cédric VAN MINDEN
SUPPLÉANT Monsieur Clément GIRARD

ARTICLE 2 Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères - 30000 Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3- Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Avignon, le 26 novembre 2020
Le Président, Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-1274

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES AGENTS DE CATÉGORIE C DES FILIÈRES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 ;

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989, modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales, notamment l'article 6 ;

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n° 18-1259 du 14 décembre 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des agents de catégorie C des filières administratives et technique ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse des représentants des maires et présidents d'EPCI, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger la commission administrative paritaire compétente à l'égard des agents de catégorie C des filières administrative et technique ;

SUR la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La commission administrative paritaire compétente à l'égard des agents de catégorie C des filières administrative et

technique du service départemental d'incendie et de secours est composée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT TITULAIRE

Monsieur Maurice CHABERT

PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE

Madame Clémence MARINO-PHILIPPE

TITULAIRE Madame Sophie RIGAUT

SUPPLÉANT Monsieur Alain MORETTI

TITULAIRE Monsieur Thierry LAGNEAU

SUPPLÉANTE Madame Corinne TESTUD ROBERT

TITULAIRE Madame Dominique SANTONI

SUPPLÉANT Monsieur Christian MOUNIER

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- GROUPE SUPÉRIEUR

- *Liste Syndicat Autonome 84 :*

TITULAIRE Monsieur Bruno CORDELLI

SUPPLÉANT Monsieur Guillaume COUTAREL

- GROUPE DE BASE

Liste Syndicat Autonome 84 :

TITULAIRE Monsieur Jérôme TASSART

TITULAIRE Monsieur Bastien BIDART

TITULAIRE Madame Marie SEATEUN

SUPPLÉANTE Madame Evelyne MOREL

ARTICLE 2 - Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères - 30000 Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3- Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 26 novembre 2020

Le Président, Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-1275
COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale ;

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985, modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics :

VU l'arrêté de Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n°19-1459 du 19 septembre 2019 fixant la composition du comité, technique compétent à l'égard de l'ensemble des agents du Service départemental d'incendie et de secours :

CONSIDÉRANT que suite aux élections au conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse des représentants des maires et présidents d'EPCI, Il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger au comité technique ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - le comité technique est composé comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT TITULAIRE
Monsieur Maurice CHABERT
PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE
Madame Clémence MARINO PHILIPPE

TITULAIRE Monsieur Sophie RIGAUT
SUPPLÉANT Monsieur Alain MORETTI

TITULAIRE Monsieur Thierry LAGNEAU
SUPPLÉANTE Madame Corinne TESTUD ROBERT
TITULAIRE Madame Dominique SANTONI
SUPPLÉANT Monsieur Christian MOUNIER
TITULAIRE Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT
SUPPLÉANT Lieutenant-Colonel Laurent COURTIAL
TITULAIRE Colonel Hors-classe Jérôme SOTTY
SUPPLÉANT Lieutenant- Colonel Simon MARION

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Liste Syndicat Autonome 84 :

TITULAIRE Monsieur Christophe VACHER
SUPPLÉANT Monsieur Olivier ROSTANG
TITULAIRE Monsieur Frédéric LAGIER
SUPPLÉANT Monsieur Christophe CARLE
TITULAIRE Monsieur Frédéric REZOUALI
SUPPLÉANT Monsieur Bruno RICHARD

Liste CFTC :

TITULAIRE Monsieur Gilles MAROT
SUPPLÉANT Monsieur Sacha GANZ
TITULAIRE Monsieur Sylvain GRANDMOTTET
SUPPLÉANT Monsieur Christophe DRAC

Liste SUD SDIS 84 :

TITULAIRE Monsieur Christophe ROBERT
SUPPLÉANT Monsieur Cyrille BOULGHOBRA

ARTICLE 2 - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes - 16 rue Feuchères - 30000 NÎMES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 26 novembre 2020
Le Président, Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-1276

COMPOSITION DU COMITE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n°19-1449 en date du 15 octobre 2019 portant composition du CHSCT ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections au CASDIS des représentants du collège des maires et présidents d'EPCI, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARTICLE 1 - Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse est composé comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT TITULAIRE
Monsieur Maurice CHABERT
PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE
Madame Clémence MARINO PHILIPPE

TITULAIRE Madame Sophie RIGAUT
SUPPLÉANT Monsieur Alain MORETTI
TITULAIRE Monsieur Thierry LAGNEAU
SUPPLÉANTE Madame Corinne TESTUD ROBERT
TITULAIRE Madame Dominique SANTONI
SUPPLÉANT Monsieur Christian MOUNIER
TITULAIRE Contrôleur général Jean-Claude SAMMUT
SUPPLÉANT Lieutenant-colonel Laurent COURTIAL
TITULAIRE Colonel Jérôme SOTTY
SUPPLÉANT Lieutenant-colonel Simon MARION
TITULAIRE Lieutenant-colonel Hervé JULLIEN
SUPPLÉANT Lieutenant-colonel Philippe CHAUSSINAND
TITULAIRE Médecin de classe exceptionnelle Jean-Marc SAGUÉ
SUPPLÉANT Médecin de classe normale Aurélien PONSODA

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

* AVENIR SECOURS

TITULAIRE Lieutenant hors classe Bruno COUTAREL
SUPPLÉANT Monsieur Vincent GALANTI

* SPASDIS- CFTC 84

TITULAIRE Madame Carine SERVAN
SUPPLÉANT Adjudant-chef Gilles MAROT

* SUD SDIS 84

TITULAIRE Sergent-chef Cédric MATTEINI
SUPPLÉANTE Sergente-cheffe Catherine DEJOYE

* SYNDICAT AUTONOME 84

TITULAIRE Adjudant-chef Frédéric RÉZOUALI
SUPPLÉANT Adjudant-chef Bruno RICHARD
TITULAIRE Adjudant Frédéric LAGIER
SUPPLÉANT Sergent Fabien CAPEZZA
TITULAIRE Adjudant-chef Didier GOMEZ
SUPPLÉANT Sergent Émile LAURAIN
TITULAIRE Monsieur Christophe CARLE
SUPPLÉANT Monsieur Guillaume COUTAREL

ARTICLE 2 - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes - 16 rue Feuchères - 30000 NÎMES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 26 novembre 2020
Le Président, Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-1297

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
L'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE
AU SEIN DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires en groupes hiérarchiques ;
VU l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
VU l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2015 relatif à la désignation des représentants du personnel et de l'administration du SDIS de Vaucluse au sein de la commission départementale de réforme ;
VU l'arrêté n°20-1176 du 23 octobre 2020 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse ;

SUR la proposition du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Sont désignés par l'autorité territoriale, en qualité de représentants de l'administration du SDIS de Vaucluse, pour siéger au sein de la commission départementale de réforme :

TITULAIRE M. Maurice CHABERT
SUPPLÉANTE Mme Clémence MARINO-PHILIPPE
TITULAIRE Mme Dominique SANTONI
SUPPLÉANT M. Christian MOUNIER

ARTICLE 2 - Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants de l'administration du SDIS prendra fin à l'issue de leur mandat d'élu.

ARTICLE 3 - Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui

sera transmis à Monsieur le Préfet de Vaucluse et notifié aux intéressés.

Fait à Avignon, le 07 décembre 2020
Le Président, Maurice CHABERT

**ARRÊTÉS
DU PRÉFET DE VAUCLUSE**

ARRÊTÉ N° 2020-839

**MODIFIANT LA LISTE D'APTITUDE
OPÉRATIONNELLE DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNELS CYNOTECHNIQUES ET
ÉQUIPES CYNOTECHNIQUES DE VAUCLUSE
POUR L'ANNÉE 2020**

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU le décret 90-850 du 25 septembre 1990 modifié ponant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
VU le décret 2013-412 du 17 mai 2013 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
VU l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations, aux référentiels d'emplois, d'activités et de compétences de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;
VU l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations, aux référentiels d'activités et de compétences de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires ;
VU la circulaire n° 00-074 du Ministre de l'Intérieur ayant pour objet les interventions cynotechniques ;
VU la circulaire n° 2003-371 du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales ayant pour objet les équivalences de formation en cynotechnie ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle du département de Vaucluse dans le domaine de la cynotechnie pour l'année 2020 les sapeurs-pompiers et les chiens dont les noms suivent :

Conseiller Technique Départemental CYN 3
Lt TARDY Florian CI Caderousse

Chef d'Unité CYN 2
Sgt VALENCIA (Adj) Mathieu CSP Avignon

Conducteur Cynotechnique CYN 1
Cal SARCY Stanislas CS Bollène
SC DUPONT Samuel CS Sorgues

Chiens/ Race / Age / Opérationnel /Centre

EIKI BB Malinois 11ans1/2
Ensevelies/égarées CI Caderousse

LIKE BB Malinois 4ans1/2
Ensevelies/égarées CI Caderousse

ISAAC BB Tervuren 6ans
Ensevelies/égarées CSP Avignon

BELLA BB Malinoise 5ans
Ensevelies/égarées CS Bollène

NAWAK BB Malinois 3ans
Ensevelies/égarées CS Sorgues

ARTICLE 2 - L'arrêté 0°2020-059 du 06/02/2020 est abrogé ;

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Avignon le 25 août 2020
le Préfet de Vaucluse, M. Bertrand GAUME

ARRÊTÉ N° 2020-1104

MODIFIANT LA LISTE OPÉRATIONNELLE DES SAPEURS-POMPIERS SPÉCIALISÉS DANS LE DOMAINE DES RISQUES RADIOLOGIQUES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR L'ANNÉE 2020

LE PRÉFET DE VAUCLUSE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU l'ordonnance 01-270 du 28 mars 2001 relative à la transposition des dispositions communes dans le domaine de la protection des travailleurs contre les rayonnements ionisants ;
VU le décret 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
VU le décret 2002-460 du 04 avril 2002 relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants ;
VU le décret 2003-295 du 31 mars 2003 relatif aux interventions en situation d'urgence radiologique et en cas d'exposition durable ;
VU le décret 2013-412 du 17 mai 2013 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
VU l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;
VU l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations, aux référentiels d'activités et de compétences de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires ;
VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations, aux référentiels d'emplois, d'activités et de compétences de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Sont inscrits sur la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine des risques radiologiques du département de Vaucluse pour l'année 2020 les personnels nommés dans les tableaux ci-dessous :

Conseiller Technique Départemental

Cdt FAVRE Vincent GOPS

Conseillers Techniques

Lcl BOUIJOUX Eric GNV
Cne FULACHIER Julien GGA
Cne JAUNET Marc SOR

Médecins spécialisés

Cne VITAL Nathalie SSSM

Chefs de CMIR

Cdt AUGIER Pierre GOPS
Cdt DOPIERALA Gil EDIS
Cdt DURUPT David CAV
Cdt PACOME Yvan CAR
Cne BALLART Frederic GOPS
Cne BAROT Benjamin CAV
Cne CHESNEL David CAR
Cne EYMARD Hervé PER
Cne PAILLOUX Fabien GST
Cne PERROT Serge VAI

Chefs d'équipe d'intervention

Cne GARNIER Yann ORA
Cne LULLIN Stephane PER
Cne MOREL Luc ISS
Ltn CHABAS David AVI
Ltn PASCAL Guillaume ORA
Ltn PATE-CAZAL Xavier AVI
Ltn PLANTEVIN Jean-Pierre AVI
Ltn MARCHAND Yann ORA
Ltn NOTHEISEN Jean-Philippe ORA
Ltn ROGIER Thierry PER
Ltn TRIAT Laurent ORA
Adc ALTIER Olivier AVI
Adc BEAUCHAUD Ludovic ORA
Adc BOYER Jean-Charles ORA
Adc DIRAND Pascal ORA
Adc GOMEZ Didier ORA
Adc LOIRET Mickael ORA
Adc MARION Pascal AVI
Adc NIEL Philippe ORA
Adc RIEUX-ARNAUD Marc AVI
Adc ROUBAUD Fabien ORA

Adc ROUBAUD Julien	ORA
Adc TRIAT Alain	ORA
Adc MARTINEZ Anthony	ORA
Adc GERARD André	PER
Adc SUBRA Didier	PER
Adj ARNOUX Sébastien	AVI
Adj CHAUVET Laurent	AVI
Adj DESBROSSES Damien	AVI
Adj FRANQUET Sabine	AVI
Adj IMBERT Ludovic	AVI
Adj MARINETTI Steeve	AVI
Adj MONDET Alban	AVI
Adj PRIEUR Gregory	AVI
Adj ROSTANG Olivier	AVI
Adj BOYER Laure	ORA
Adj CHAPUY Cedric	ORA
Adj CADET Patrick	PER
Adj EBRO Jean-Pascal	PER
Adj KINE Jerome	PER
Adj VALERIAN Michel	PER
Sch ANDRIEU Gilles	AVI
Sch BUIX Guillaume	AVI
Sch LATOUR Sebastien	AVI
Sch MARBOEUF Valentin	AVI
Sch RAMBAUD Gilles	AVI
Sch VAN MINDEN Cedric	AVI
Sch AUBERT Olivier	ORA
Sch FAGE Sebastien	AVI
Sch FAVIER Thomas	ORA
Sch BAQUE François	PER
Sch BOURGUE Jean-Michel	PER
Sch BOURGUE Vincent	PER
Sch ISABELLI Marion	PER
Sch RUFFINATTI Christophe	PER
Sch XERRI Laurent	PER
Sgt ALPINO David	AVI
Sgt BOUKORRAS Jean-Christophe	AVI
Sgt DELREUX Maxime	AVI
Sgt DUBOC Martin	AVI
Sgt GRIVOLAS Nicolas	AVI
Sgt MONTY Nicolas	AVI
Sgt CHANUT-SOUCHE Loïc	ORA
Sgt FEBRIER Cedric	ORA
Sgt HOFFMAN Thomas	PER
Cpl DAVID Anthony	PER
Cpl LUCAS Laurent	AVI
Cpl NITASSE Quentin	ORA
Cpl VINCENT Sébastien	AVI
Cpl BARACCO Anthony	ORA
Cch VATON Sébastien	ORA
Cch VITALBO Benoit	PER

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

*Fait à Avignon le 08 octobre 2020
le Préfet de Vaucluse, M. Bertrand GAUME*

ARTICLE 2 - L'arrêté n°2020-065 du 17/02/2020 est abrogé;

